

GROUPEMENT

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE de

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL

D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

*OVNI*  
*Paralysé*  
*7 19*

N° - 2696 -

5 septembre 1976

**CODE**

ANALYSE

L'An mil neuf cent soixante - seize , le douze septembre ,

Nous : [ F , G Adjudant-Chef, O.P.J.

[ I , M , Gendarme, A.P.J.

76300471  
5-9-76

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

C , P

Observation d'un O.V.N.I. -

de la Brigade de

VU LES ARTICLES 16 à 20 & 75 - DU CODE DE PROCEDURE PENALE, RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

1°/ EXPEDITION

- 1°/ PREAMBULE -

Le cinq septembre 1976, à neuf heures quarante-cinq minutes, au bureau de notre brigade, se présente monsieur C. , retraité, demeurant - à

Cette personne nous déclare avoir aperçu, et observé ce matin même dans le ciel de , un objet non identifié du genre (OVNI).

- 2°/ ENQUETE -

Procédant à une enquête, nous Gendarme I , entendons:

C. P , ans, retraité, (Lieutenant Greffier Honoraire), demeurant à , né le - à , fils des feus J , et de R ; N. , marié 3 enfants, nationalité française, qui nous déclare à 10 heures. -

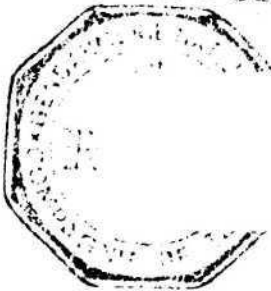
"" Ce matin, cinq septembre 1976, vers 07 heures 22 minutes ,  
" venant de déjeuner dans ma cuisine située à du bâtiment que  
" j'occupe au 15 ème étage, j'ai aperçu dans le ciel sombre devant  
" moi et à , une ligne lumineuse rouge, très nettement tracée  
" dans le ciel. Le soleil éclairait l'environnement au  
" Cette apparition lumineuse était formée par une ligne droite  
" inclinée de haut en bas, du au . Cette image se  
" situait à deux doigts au-dessus de l'horizon formé par le faite  
" des collines de  
" S.I: Je précise que cet O.V.N.I. n'était pas suivi d'une nébu-  
" leuse, ou d'une traînée lumineuse.  
" "  
" "

**CODE**

Vu et transmis par le Commandant de Compagnie,

à Mr. le Directeur de la Gendarmerie, (bureau d'Emploi-Opérations.-V.H.)

T , le 23 SEP. 1976



RESUME DE L'ENQUETE  
25 SEP. 1976  
N° 79460  
Destination: Direction

DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVEE  
031222 L-4 SEP. 76

5 OCT. 1976

" Il s'apercevait comme une droite nettement dessinée dans le ciel.  
" S.I : Je ne peux pas fixer la dimension de cet objet, cependant  
" sans pouvoir l'affirmer sa longueur devait correspondre à mes deux  
" doigts " bras tendu ".

" S.I : Mon observation a duré environ 10' à 12 minutes, tandis que  
" cet objet s'éloignait vers pour finalement disparaître.  
"

" Le 5 septembre 1976 à 10 heures 30'.  
" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste  
" et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -

( A signé au carnet de déclarations. )

- 3°- MESURES PRISES -

Conformément aux instructions en vigueur, un message N°: 1025/2...  
en date du 5 septembre 1976, a été transmis aux autorités habituelles.

Le lundi 6 septembre 1976, dans la matinée, nous recevons une  
communication téléphonique du Centre Nationale d'Etudes Spaciales de  
, nous signalant qu'un ballon sonde aurait échoué  
sur le territoire de la commune de , le samedi 4 septembre  
1976, dans la soirée. Au cours de la récupération de l'appareillage,  
porté par ce ballon, un champ de maïs appartenant à un nommé F  
aurait été piétiné.

Nos recherches entreprises, en vue de découvrir le nommé F  
ainsi que le maïs endommagé sont restées vaines. Plusieurs familles  
interrogées portant ce même nom dans la commune de n'ont  
pu nous donner aucun renseignement positif.

Poursuivant également nos investigations, sur l'observation faite  
par monsieur C , le 5 septembre 1976, au matin, aucun élément  
supplémentaire n'a été porté à notre connaissance.

Le mercredi 8 septembre 1976, à neuf heures, se présente à notre  
Unité, monsieur F , A , bouchez, demeurant à  
nous informe que le chargement du ballon sonde avait bien atterri sur  
sa propriété, dont il a eu connaissance ce matin même. Suivant ses  
dires les dégâts occasionnés sont insignifiants, il nous déclare ne  
vouloir donner aucune suite à cette affaire. Immédiatement nous nous  
mettons en relations avec le (C.N.E.S.) à  
pour leur faire part du résultat de nos investigations.

Au cours de cette conversation téléphonique, le fonctionnaire du  
Centre Nationale d'Etudes Spaciales, nous fait savoir que le ballon  
sonde proprement dit, après cette séparation automatique du chargement  
pouvait rester durant de longues heures en l'air. Ce ballon sonde de  
couleur rouge, éclairé par le soleil matinal, peut être éventuellement  
observé comme étant un objet volant non identifié.

Ce même jour, à 10 heures, six septembre 1976, nous avons pris  
contact avec les observatoires célestes, de , ainsi que de  
, Les responsables de ces deux centres nous ont fait  
connaître qu'aucune observation particulière n'avait été faite dans  
leur établissement le 5 septembre 1976, ni les autres jours, concer-  
nant un vol d'OVNI. -

En conclusion, du résultat de nos investigations, il apparaît possible que l'observation faite par monsieur C , E , le dimanche 5 septembre 1976, au matin, ait une relation directe avec le ballon sonde resté en l'air, compte tenu que les vents étaient nuls durant ces jours-là, et que les communes de , et , se situent sensiblement dans la même direction au de

**- IV°/ CLOTURE DU PROCES-VERBAL -**

**DRESSE EN CINQ EXPEDITIONS DESTINEES :**

- La première : à Monsieur le Procureur de la République à
- La deuxième : à Monsieur le Préfet des à
- La troisième: à Monsieur le Directeur de la Gendarmerie. (Bureau d'emploi - Opérations.- (V.H.) -
- La quatrième: à Monsieur le Général, Commandant la ème Région Aérienne - ( Division - Opération ) ( V.H.) -
- La cinquième: aux archives . -

Fait et clos à , le 18 septembre 1976.

L'Adjudant-Chef F  
O.P.J.

Le Gendarme I  
A.P.J.